

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTERNHEIM
DU 26 MARS 2015**

Conseillers
élus :
15

Conseillers
présents :
14

Absents
excusés :
1

Absents
excusés
avec
procuration :
0

Le Conseil Municipal de la commune de WITTERNHEIM, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée au moins trois jours francs avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le vingt-six mars deux mil quinze, à vingt et une heures, dans la salle de la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe BRAUN, Maire.

Le quorum est atteint et la séance est ouverte à 21 heures.

Membres présents :

BRAUN Philippe
GROSHENS Stéphan
KRETZ Claude
ADAM Denis
BOURGEOIS Patricia
KRETZ Patrice
KRETZ Patrick

HATSCH André
HAUG Cédric
SCHIEBER Denis
HERMANN Gilles
BERTSCH Jacquy
UTTER Sylvie
DUTTER Jean-Philippe,

Membres absents excusés :

GRAYER Guillaume

Mr BERTSCH Jacquy quitte la salle du conseil et ne participera pas au vote.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose le rajout du point suivant à l'ordre du jour de la présente séance :

- **Location de pêche**

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance et adoption du procès-verbal du 5 février 2015.
 2. Adoption du compte administratif
Adoption du compte de gestion
Affectation du résultat
 3. Divers
-

1. Désignation du secrétaire de séance et approbation du PV de la séance du 5 février 2015

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales ainsi que de l'article L.2541-6 pour les conseils municipaux des communes d'Alsace-Moselle, le conseil municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Nathalie KEYSER, secrétaire de mairie, en tant que secrétaire de séance.

Mr BERTSCH Jacquy quitte la salle du conseil et ne participera pas aux votes.

Le procès-verbal de la séance du 5/02/2015 sera complété par les informations suivantes :

- a) M. HATSCH fait remarqué que lors du vote 11 voix pour et 1 abstention ne faisaient pas l'unanimité mais une majorité de voix exprimées
- b) Concernant la stèle Mr HATSCH fait connaître à l'assemblée que cette dernière, ainsi que la borne font parties du patrimoine de la commune et que le montant de la borne était H.T.
- c) La demande de subvention auprès de l'ONAC de Paris a été réitérée et copie faite à l'ONAC de Strasbourg. Sujet déjà évoqué au PV du 05/02

**Approuvé à 10 voix pour,
3 abstentions, Mme Sylvie UTTER, Mr DUTTER Jean-Philippe,
Mr HATSCH André.**

2. a. Adoption du Compte administratif 2014

**Vu les documents et justifications présentés
Après avoir entendu le maire dans ses explications
Monsieur Le Maire donne la présidence du premier adjoint et se retire de la
Séance.
Le conseil Municipal après en avoir délibéré**

CONSTATE la concordance avec les indications du compte de gestion relative aux reports à nouveau, au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

RECONNAIT la sincérité,

ADOpte LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2014, arrêté aux chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Total Dépenses : 180 170,18 €
Total Recettes : 266 019,83 €
Excédent : 85 849,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Total Dépenses : 37 578,22 €
Total Recettes : 158 864,36 €
Excédent : 121 286,14 €

**Approuvé à 11 voix pour,
1 abstention, Mr HATSCH André.**

Mr HATSCH informe le Conseil Municipal que des demandes d'informations complémentaires avaient été faites concernant le FNGIR, PLU et que pour lui, il reste certains points à éclaircir concernant le compte administratif et qu'il prendra attache avec le trésorier.

b. Demande d'adoption du compte de gestion 2014

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,
APRES s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

CONSIDERANT QUE la vérification des comptes et pièces justificatives n'a donné lieu à aucune observation ;

APRES en avoir délibéré

DECIDE

DE DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle, ni observation, ni réserve de sa part.

**Approuvé à 11 voix pour,
1 abstention, Mr HATSCH André.**

c. Affectation des résultats 2014 au budget général

Mr le Maire demande à ce que ce point soit reporté à la prochaine séance lors du vote du budget primitif 2015 de la commune.

3. Location de pêche

Mr le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de renouveler les baux de pêche de 2015 à 2024.

Il y a 3 lots à l'heure actuelle :

- Laufgraben, prix de 200,00 € à l'année
- Etang route de Bindernheim, prix de 2 100,00 € à l'année
- Steingrub, prix de 800,00 €

La possibilité de rajouter un lot supplémentaire concernerait la rivière « la Schwam » jusqu'à la limite de Rossfeld, lot pour lequel nous avons des demandes.

Mr SCHIEBER Denis indique que des enfants s'amuse à pêcher par moment dedans et qu'il serait peut-être bien de continuer à préserver la rivière au profit des enfants de la commune.

Suite aux échanges lors de la séance, la décision est prise de ne pas rajouter de lot par rapport à la rivière.

Le conseil municipal délibère sur le maintien du prix en place et

AUTORISE le maire à faire les démarches auprès des propriétaires pour les informer du maintien du prix, et de la proposition du gré à gré.

4. Divers

Le Conseil Municipal demande ou en est la situation de l'Association qui a fait une demande de terre communale.

Mr KRETZ Claude informe qu'à ce jour aucun statut d'association n'a été déposé en mairie et qu'une nouvelle demande de terre a été déposée en mairie pour la même association avec un autre président, mais sans statut. Il a été confirmé verbalement que les démarches administratives ont été enclenchées.

Le Conseil Municipal réitère le fait que la répartition a été faite par rapport aux demandes déposées et que toute demande non valide ce jour ou après, ne pouvait être prise en compte.

Plusieurs échanges sont faits à ce sujet, soulevés par Mr HATSCH et des informations sont apportées par Mr KRETZ Claude et Mr KRETZ Patrice, qui faisaient parties du groupe de travail.

Plus aucune prise de parole n'étant demandée, la séance est levée à 22h00.

BRAUN Philippe	GROSHENS Stephan	KRETZ Claude
ADAM Denis	BERTSCH Jacquy	BOURGEOIS Patricia
DUTTER Jean-Philippe	GRAYER Guillaume ABSENTE EXCUSE	HATSCH André
HAUG Cédric	HERMANN Gilles	KRETZ Patrice
KRETZ Patrick	SCHIEBER Denis	UTTER Sylvie